→ **40 actions** pour mieux vivre ensemble à Saint-Aignan de Grand Lieu

Adoptons

la durable attitude

Saint-Aignan de Grand Lieu
AGENDA 21

sommaire

➜ 3 : De Rio à Saint-Aignan de Grand Lieu : penser global, agir local

➜ 4 : L'Agenda 21 de Saint-Aignan de Grand Lieu

➜ 6 : Préserver et valoriser le cadre de vie : **11 actions**

➜ 10 : Développer une ville pour tous : **15 actions**

➜ 15 : Inscrire la volonté d'un Développement Durable dans les comportements : **14 actions**

Papier recyclé, encres végétales et label Imprim'Vert.
Imprimé en décembre 2012.

édito

Un Agenda 21 a une vocation universelle

Entre 1920 et 2000, la population mondiale est passée de 2 à 6 milliards. La planète a franchi le cap des 7 milliards d'habitants en octobre 2011. Les hommes aujourd'hui à l'aube de la cinquantaine, et plus encore les femmes, nés sur une terre de 3 milliards d'individus, ont toutes les chances de franchir les années 2040 et le seuil des 9 milliards. Ces chiffres interpellent et donnent de la planète l'image d'un frêle esquif dans un univers en expansion, une "Arche de Noé" dont la population humaine triple le temps d'une vie. Comme tout humain, nous nous savons mortels, mais nous découvrons un peu plus chaque jour que l'espace aussi nous est compté.

La terre est notre unique ressource et nous devons en prendre le plus grand soin. Chacun, où qu'il se trouve, à sa propre échelle, dans son espace-temps en quelque sorte, est responsable de l'avenir commun. C'est pour cette raison qu'apparaissent tous ces "Agendas 21". C'est pour cette raison qu'ils ont nécessairement une actualité très concrète.

Ce document vous présente l'Agenda 21 de Saint-Aignan de Grand Lieu, deuxième génération. Le premier, élaboré en 2004 par la précédente municipalité, avait énoncé les principes et permis à notre commune de prendre des mesures de développement durable. Ce deuxième Agenda 21 est un outil rénové, plus élaboré et beaucoup plus précis, ce qui est bien naturel, et le troisième Agenda 21, dans quelques années, sera encore plus performant.

La version 2012 de l'Agenda 21 vous propose 40 actions concrètes répondant à 3 enjeux majeurs pour notre commune : préserver et valoriser notre cadre de vie, développer une ville pour tous et inscrire la volonté de développement durable dans nos comportements. Ce sont 40 actions "de bon sens" - pourrait-on dire - élaborées par un atelier 21 composé d'élus et de citoyens et sur la base de propositions recueillies auprès des habitants, ou cueillies au printemps dernier sur "l'arbre à idées" de la médiathèque.

Saint-Aignan de Grand Lieu AGENDA 21

Dans ces 40 actions, chacun doit y trouver son compte. Car la première vertu d'un Agenda 21 est d'être consensuel, c'est d'écrire un programme à la mesure de chacun et dans l'intérêt de tous. A la différence de bien des débats et de conflits où quelques-uns prétendent imposer aux autres - par la force et la violence, parfois - leur vision désespérante du monde et de l'avenir, la démarche de l'Agenda 21 cherche à expliquer, à partager, à fédérer.

En ce sens, dans sa démarche humaniste, un Agenda 21 participe à la construction d'un avenir commun, sa vocation est universelle.

Jean-Claude Lemasson
Maire et Vice-président de Nantes Métropole
délégué aux forêts urbaines

Pierre Péran
Adjoint au Développement Durable,
à l'Aménagement du Territoire et à la Communication

De Rio à Saint-Aignan de Grand Lieu : penser global, agir local

En 1992, lors du Sommet de la Terre (conférence de Rio), 173 États élaborent un Agenda 21 (mondial) qui "aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au prochain siècle" (d'où Agenda pour reprendre le sens propre de ce terme : "ce qu'il faut faire" et 21 pour "le 21e siècle").

Un peu d'histoire...

Le XIXe siècle a vu apparaître un nouveau mode de développement de l'humanité s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles, sur la recherche scientifique et sur le souhait de chacun de voir des lendemains meilleurs.

Mais ce développement industriel pose de nombreux problèmes.

Exode rural, croissance anarchique de grandes villes, travail des enfants, épuisement des ressources naturelles, pollutions des eaux, réchauffement climatique...

A partir des années 1970, des analyses scientifiques et des conférences internationales mettent en avant la nécessité de préserver la qualité de l'environnement au niveau planétaire (Club de Rome, rapport G.H. Brundtland, conférences de Rio, de Kyoto, de Johannesburg...).

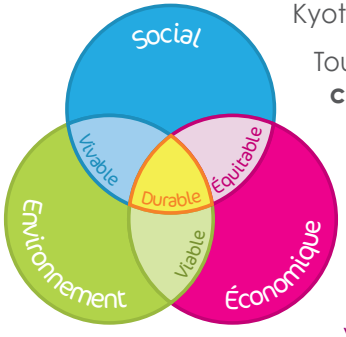

Tous mettent en évidence l'importance de **"placer l'Homme au centre des choix politiques et de concilier efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement".** C'est dans ce contexte qu'est né le concept de Développement Durable qui peut se résumer ainsi : **"répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs".**

Si les préoccupations sont à l'échelle planétaire, il n'en reste pas moins que les solutions se situent principalement **au niveau local.** En effet, ce sont bien les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et, bien sûr, les citoyens qui ont la possibilité de choisir au quotidien leur mode de développement, **un mode de développement viable pour tous :** pour l'Homme comme pour la Nature, pour les générations présentes comme celles à venir, pour les populations d'ici ou d'ailleurs.

L'Agenda 21 de Saint-Aignan de Grand Lieu

Depuis 2004, une charte "Terre d'Avenir" a scellé la volonté d'orienter notre commune vers une prise de conscience plus respectueuse de notre environnement. Les 20 actions sélectionnées, à l'époque, ont permis, 4 ans plus tard, de conclure à un premier bilan positif puisque 80% des objectifs ont été réalisés.

Animée par la même volonté de poursuivre et d'amplifier cet effort, la nouvelle équipe municipale s'est attachée à faire le bilan de cette charte et à gérer la commune dans le respect d'un Développement Durable. Dans l'attente de traduire cette démarche par l'écriture d'un nouvel Agenda 21, la volonté municipale s'est focalisée sur cette idée en ayant la conviction que ce projet devait être partagé par le plus grand nombre.

Pour que cet Agenda 21 corresponde aux exigences du Développement Durable, il a été nécessaire de rechercher un équilibre entre ses 3 piliers : environnemental bien sûr mais aussi social et économique. Cette transversalité est indispensable pour "penser global et agir local".

Cette démarche s'est construite dans le temps par la création d'un Atelier 21, groupe de citoyens sensibilisés et déterminés autour de 4 "projets-pilotes" : l'implantation d'un pavillon de compostage, la réduction de l'empreinte écologique des manifestations, le soutien à la création d'un "Système d'Échange Local" de services et l'établissement d'un cahier des charges de Développement Durable pour la future maison de la vie locale.

Un diagnostic des forces et des faiblesses de notre commune, de ses opportunités et ses craintes pour l'avenir, est venu compléter une réflexion déjà amorcée dans un autre domaine par l'Analyse des Besoins Sociaux.

Cette maturation a permis, au début de l'année 2012, de cerner progressivement 3 grands enjeux et de décliner une quarantaine d'actions définies au plus près de nos besoins. Des conférences/débats, organisés en cours d'année, ont contribué à la pertinence de cette sélection. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle s'appuie sur des convictions et un choix forcément nécessaire qui n'exclue pas tout ce qui se fait par ailleurs.

L'écriture et la restitution de ce programme sont une première étape mais l'application de ces 40 objectifs, pilotés pour chacun d'eux par un groupe constitué d'élu(s), d'agent(s) des services et de citoyen(s), constitue un engagement essentiel. Le succès de ce projet ne pourra être que partagé par le plus grand nombre. Nous sommes tous, à parts égales, concernés par l'avenir de notre planète : la prise de conscience et l'implication de chacun seront notre réussite collective.

Lionel Biton
Conseiller Municipal délégué à l'Agenda 21

La construction de l'Agenda 21 :

Fin 2010 - Année 2011
Projets - Pilotes
Sensibilisation
aux grands enjeux
du Développement Durable

Janvier 2012
Diagnostic
3 grands enjeux

Février à juin 2012
Le temps des idées
concertation élargie
Conférences-débats
thématiques
Arbre à idées
contributions site internet

Une démarche participative

Des instances de concertation et de pilotage se sont mises en place :

➜ L'Atelier 21

Au travail depuis 2010, ce groupe mixte d'élus et de citoyens a eu un rôle moteur d'impulsion du projet et d'interaction avec les habitants : il a d'abord mis en chantier en 2011 quatre "projets-pilote" avant de travailler en 2012 sur l'élaboration du programme d'actions communales nommé Agenda 21 et constituant la base de ce document.

L'Atelier 21 a organisé toute la phase de concertation de janvier à juin 2012 en ouvrant ses réunions à tous, en organisant des conférences thématiques, en invitant la population à s'exprimer à la médiathèque ou sur le site Internet.

➜ Le Comité Consultatif Citoyen

Le Comité Consultatif Citoyen (C.C.C.) est une instance permanente de réflexion et de consultation, à portée générale, ayant pour vocation d'enrichir le conseil municipal par des avis motivés sur des sujets ou des projets d'intérêt communal. Avant la mise en place de l'Atelier 21, le C.C.C. a notamment travaillé sur les sujets du recyclage des déchets végétaux et sur le handicap. Deux thématiques Développement Durable !

➜ Le Comité de liaison

Le comité de liaison valide les propositions émises par l'Atelier 21 et prépare les décisions à soumettre au conseil municipal. Composé d'élus et d'agents des services municipaux, il s'est réuni à une dizaine de reprises depuis sa création.

➜ Le groupe interne

Le groupe interne Agenda 21 souligne l'engagement des services municipaux : son rôle est d'agir pour le développement durable au sein de la collectivité. Il est composé d'au moins un agent par service et fonctionne depuis juin 2012 à raison d'une réunion tous les 2 mois. Des mesures ont déjà été prises pour favoriser le tri sélectif et la redistribution des papiers-brouillons dans les écoles, pour orienter les achats vers des produits équitables, ou encore pour promouvoir le covoiturage et les déplacements doux.

2 ans d'élaboration

Juin 2012	Juillet à décembre 2012	Décembre 2012
40 actions choisies	Écriture des fiches-actions Désignation des pilotes des actions	Lancement de l'Agenda 21

Préserver et valoriser le cadre de vie

Le cadre de vie est une notion compréhensible de tous. Elle parle d'équilibre des territoires et de maîtrise des paysages, de préservation des espaces naturels et de formes urbaines, de patrimoine et d'agriculture, de déplacements et d'espaces verts, de biodiversité et d'écotourisme...

1 • METTRE EN PLACE UN INVENTAIRE PERMANENT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Pour mieux protéger notre biodiversité, il nous faut la connaître. C'est le sens des inventaires entrepris avec le concours de l'association Bretagne-Vivante que nous devons poursuivre.

Autour du Lac de Grand Lieu, la flore est extrêmement abondante. On y recense plus de 500 espèces de plantes, dont beaucoup sont très rares comme l'étoile des marais, le flûteau nageant et le trèfle d'eau.

2 • INSTALLER DES HABITATS POUR PROTÉGER LES ESPÈCES LOCALES PLUS FRAGILES

La disparition de certaines espèces de notre territoire est due le plus souvent à l'extension urbaine qui détruit les habitats de la faune locale : oiseaux, écureuils, hérissons... On peut au contraire protéger et favoriser ces espèces bénéfiques à nos jardins par des installations et plantations appropriées (nichoirs, couloirs écologiques...).

La biodiversité est la dynamique des interactions entre les milieux naturels et les êtres vivants. Elle est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution et constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons.

3 • ENCOURAGER L'IMPLANTATION DE RUCHES SUR LE TERRITOIRE

Les abeilles ont une fonction essentielle dans la pollinisation et la reproduction de la flore. Or, elles sont devenues la proie du frelon asiatique et - surtout - elles disparaissent en grand nombre des zones rurales exposées à l'usage intensif des pesticides. Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les ruches en zones urbaines et périurbaines. Les abeilles sont bénéfiques et, en plus, le miel c'est bon !

4 • ORGANISER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Les espaces verts représentent le décor naturel de notre environnement immédiat. Ils nous offrent l'occasion de promenades, l'ombre des frondaisons et la tranquillité des lieux protégés, agrémentés du chant de la nature. Encore faut-il permettre à la faune et à la flore de se développer au rythme des saisons en veillant à un entretien approprié pour chaque type d'espace.

Une gestion appropriée aux différents types d'espaces utilise notamment des techniques innovantes telles que le broyage de branchages et feuillages, le paillage ou encore la tonte différenciée.

5 • CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Le "Grenelle de l'environnement" (2007/2009) nous avait apporté une nouvelle notion technique empreinte de poésie : la "trame verte et bleue" du paysage est constituée des couloirs végétaux (bois, prairies et chemins bocagers) et des ruisseaux et cours d'eau où se développe l'essentiel de la biodiversité. Ce tissu naturel nécessite de l'attention et de l'entretien : protection juridique, préservation des écoulements et des zones humides.

6 • ÉCRIRE LA CARTOGRAPHIE DES CHEMINEMENTS DOUX

Notre territoire est parcouru par un réseau de chemins communaux plus ou moins reconnus, plus ou moins entretenus et plus ou moins contestés. De nombreux parcours sont déjà balisés et proposés à l'usage des promeneurs. Mais il nous faut identifier l'intégralité du réseau et le mettre à la disposition des Aignanais.

Les cheminements doux sont des liaisons inter-quartiers, des chemins nature, des itinéraires propices aux modes de déplacements "doux", c'est-à-dire piétons ou cyclistes… Doux pour la nature, toniques pour les jambes !

7 • ÉLABORER LE PLAN VÉLO COMMUNAL

Le périurbain s'est développé avec l'automobile, laissant peu d'espace au vélo si ce n'est pour le cyclotourisme dominical par les réseaux routiers secondaires. Le coût croissant du carburant et l'excès des émissions de CO2 nous amènent à développer des moyens de déplacement alternatifs à l'automobile. Pratique, le vélo est idéal pour les courtes et moyennes distances. Mais c'est un moyen de déplacement à sécuriser en lui réservant des voies et des itinéraires qui assurent la liaison entre les différents hameaux, quartiers et le centre bourg.

8 • VALORISER LE PETIT PATRIMOINE BATI

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti communal qu'il s'agisse de l'église, du presbytère ou d'anciennes maisons du bourg. On pense moins au petit patrimoine public ou privé : les fontaines, les calvaires, les lavoirs, ainsi que les puits qu'il faut périodiquement remettre en état et certaines demeures de hameaux classées dans le Plan Local d'Urbanisme.

9 • TRAVAILLER AU MAINTIEN DU BOCAGE ET A LA VOCATION AGRICOLE DES TERRES

L'extension périurbaine met à mal les terres agricoles qui sont souvent délaissées, et parfois abandonnées à la friche. Plus de 60% des espaces agricoles de la commune ne sont plus aujourd'hui exploités, pour différentes raisons économiques. Mais tout notre territoire ne peut se diviser entre le forestier ou l'urbain. Le tiers de la superficie communale reste voué à une production agricole qui doit être soutenue.

Rien qu'en France métropolitaine, l'urbanisation - routes + villes - provoque à elle seule la disparition de 60 000 hectares de bonne terre cultivable chaque année. Cela représente en 10 ans l'équivalent d'un département français.

10 • ÉLABORER UN RÉFÉRENTIEL D'URBANISME DESTINÉ A GUIDER LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

Chaque nouvel aménagement urbain donne lieu à la définition de règles permettant d'assurer aux futurs résidents les meilleures conditions d'habitat : gestion des eaux de ruissellement, de la terre végétale, de l'exposition solaire, de l'esthétique architecturale, du cadre naturel, de la biodiversité, du lien social, etc. Unifier ces règles en tirant notamment les enseignements des expériences passées permettrait de bâtir un cadre de référence pour toute nouvelle opération, de donner de la cohérence sans pour autant produire un paysage urbain homogène.

11 • FIXER UN CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL ENTRE LA COMMUNE ET LES ENTREPRISES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Notre territoire communal compte plus d'emplois que d'habitants en raison des zones d'activités économiques d'intérêt régional ou intercommunal qu'il héberge. Même s'il paraît difficile pour la municipalité de peser sur les conditions d'exploitation des entreprises concernées, au moins est-il possible d'ouvrir une réflexion commune entre les collectivités locales, les entreprises et les chambres consulaires ou les représentations syndicales (CCI, SELA, D2A) sur des normes de qualité pour la meilleure protection environnementale (meilleure gestion de l'eau, réduction des déchets, économies d'énergie...).

Développer une ville pour tous

Comment mieux vivre ensemble ? Une ville pour tous est un appel à la diversité sociale et générationnelle, une volonté de progrès avec l'accès aux services, aux déplacements et à des logements variés. C'est aussi une ville économe, soutenant les commerces de proximité et développant des formes urbaines adaptées aux besoins ; une commune soucieuse de l'accès à l'emploi et de développement culturel.

12 • DIVERSIFIER LES TYPES DE LOGEMENTS POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Notre commune s'est développée avec un déficit de logements sociaux au regard de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain - 2000). Le Plan Local d'Habitat s'efforce de combler une partie de ce retard par des programmes d'aménagement adaptés. Mais pour conserver notre jeunesse sur le territoire et tenir compte des différentes étapes de la vie, nous devons poursuivre dans cette voie et diversifier l'offre de logements.

13 • DÉVELOPPER UN PROJET "JARDIN'AGE" SUR LE TERRITOIRE

L'heure est aux économies d'espace, si bien que de jeunes ménages récemment installés ne disposent (au mieux) que de petits espaces extérieurs quand de plus anciens bénéficient de jardins spacieux qu'ils n'ont plus toujours la force de travailler. L'idée est donc de mettre en lien un propriétaire et un jardinier, de telle sorte que des anciens puissent faire cultiver par de plus jeunes une partie de leurs terres et continuent de profiter d'une part de la récolte.

14 • PROMOUVOIR LA CONVIVIALITÉ ENTRE VOISINS DANS LES QUARTIERS ET LES HAMEAUX

Dans notre commune, les "fêtes de village" sont une tradition qui a tendance à se perdre, étouffée par le quotidien et les tensions parfois inhérentes aux relations de voisinage. Raison de plus pour raviver une forme de convivialité aujourd'hui à la mode. Un apéro ou un repas entre voisins du même quartier ou du même hameau. C'est bon pour le moral, c'est bon pour le social ! En plus, la commune prête certains équipements : barnum, tables et bancs...

Notez que pour les fêtes de quartier, la commune prête aussi les gobelets recyclables créés à l'occasion des Festifolies 2011 ! C'est gratuit et c'est durable !

15 • FAVORISER LES LIENS SOCIAUX A TRAVERS LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE LOCALE TOUT EN CONFORTANT LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Les différents événements de la vie locale sont souvent l'occasion d'associer les commerçants (et parfois les artisans) : festifolies, fête de rentrée, etc. Mais d'autres initiatives peuvent être directement organisées autour des activités marchandes de proximité dont la vitalité contribue à tisser les liens sociaux.

16 • ORGANISER DES CAFÉS-DÉBATS SUR DES THÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le cycle des conférences organisées au cours de l'année 2012 a révélé un réel intérêt citoyen pour différents thèmes en lien avec l'environnement, la vie locale et les relations sociales de proximité. Profitant de la salle dédiée à l'expression dans la (future) Maison de la vie locale, nous allons pouvoir renouveler cette expérience en proposant des "cafés-débats" afin de partager savoirs, idées et réflexions.

D'avril à juin 2012, la commune a organisé 3 conférences-débats avec la présence de spécialistes sur des questions climatiques, d'égalité entre individus ou encore sur le thème de la biodiversité… une première initiative réussie qui en appelle d'autres !

17 • ASSOCIER LES UTILISATEURS A LA GESTION DE LA MAISON DE LA VIE LOCALE

Une Maison de la vie locale, ouverte aux citoyens autant qu'aux associations, doit être l'occasion de mettre en œuvre une gouvernance partagée, exemplaire à plusieurs titres. Il ne s'agit pas simplement de cogérer, mais de partager la responsabilité, de mutualiser les moyens, de favoriser les échanges. Cette Maison de la vie locale sera aussi une vitrine de la démocratie de proximité.

18 • SOUTENIR LE BÉNÉVOLAT PAR UNE OFFRE DE FORMATIONS, DE CONSEILS EN LIEN AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

La "crise du bénévolat" est parfois servie comme explication toute faite au délaissement de la vie sociale et solidaire. Il est vrai que l'engagement associatif expose parfois notre responsabilité personnelle sans procurer beaucoup de reconnaissance. Les bénévoles ont besoin de cette reconnaissance dans un cadre qui leur fournisse du soutien (moral et matériel), des conseils et de la formation (juridique et méthodologique).

La France compterait près de 14 millions de bénévoles, dont 12 millions dans le monde associatif, selon l'Insee.

19 • PROPOSER DES ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES, NOTAMMENT SUR LE SITE DU MOULIN-DES-RIVES

Au Moulin-des-Rives, la commune expérimente une nouvelle forme d'habitat pour seniors par des logements autonomes associés à une salle commune pour les activités générationnelles et un accompagnement adapté. La situation particulière à ce quartier permet encore d'innover et de réfléchir à des initiatives à l'intention des jeunes et des anciens.

20 • CRÉER DES JARDINS PARTAGÉS ET/OU FAMILIAUX

En même temps que se développe la sphère urbaine et se réduisent les espaces privatifs attenants aux logements individuels, les générations nouvelles s'éloignent plus encore de leurs racines paysannes. La "main verte" se perd alors qu'on redécouvre à quel point "la Terre est notre jardin". La création de jardins familiaux doit permettre à ceux qui le souhaitent, de cultiver un potager à leur convenance, sans investir dans du foncier, tout en bénéficiant d'une mutualisation de savoirs, de conseils et de matériels.

Les jardins familiaux étaient appelés autrefois "jardins ouvriers". En 1945, le mouvement des jardins ouvriers devient un vrai succès avec plus de 250 000 jardins ouvriers en France. C'est en 1952 qu'ils prennent le nom de "jardins familiaux". Dans ce type de jardin, l'usage commercial des parcelles est interdit, seul le plaisir du jardinage et de la récolte prime !

21 • LIMITER ET VALORISER NOS DÉCHETS EN ORGANISANT DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ

Sur les 380 kg que chacun de nous rejette annuellement dans ses poubelles, le tiers est constitué de déchets organiques essentiellement composés d'eau et susceptibles de se transformer en engrais naturel. Beaucoup ont adopté le composteur individuel qui, bien utilisé, permet d'enrichir sainement sa terre. Mais, le montage de composteurs collectifs dans les quartiers ou les hameaux donnerait des résultats bien meilleurs encore, à l'exemple du composteur du Pressoir. D'autres solutions restent encore à approfondir et à rechercher (opération broyat, gaspillage alimentaire, etc).

L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement : orienter vers la valorisation matière et organique 45% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2015 (contre 24% en 2004). Il reste encore du chemin à parcourir donc utilisons le compostage !

22 • PARTAGER LA RÉFLEXION DES FUTURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT AVEC LES CITOYENS CONCERNÉS

Alors qu'il est nécessaire de rendre cohérentes les règles d'urbanisme à travers un référentiel commun, la vision et la compréhension de ces règles par les habitants eux-mêmes ne sont pas toujours perçues. Pour être à l'écoute des usages, pour lever les malentendus et pour que les règles soient respectées, il est nécessaire de prendre en compte la parole de l'habitant. Le référentiel commun aux futurs aménagements devra donc intégrer ce volet du dialogue avec les futurs résidents.

23 • ORGANISER UN PÔLE ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES EMPLOIS, DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

En dépit de l'importance des zones d'activités sur le territoire communal, les Aignanais ne sont pas bénéficiaires du plein-emploi. Nos jeunes ne sont nullement favorisés dans leurs recherches professionnelles. C'est à leur intention qu'il faut jeter des passerelles, pour une meilleure adéquation de la demande à l'offre de métiers et de formations.

Depuis le mois de septembre 2012, la commune adhère au dispositif "Coordination d'Action Partenariale pour l'Emploi" (CAPE) Sud Loire. Cette fédération permet une meilleure coordination d'actions entre les partenaires de l'emploi et les services municipaux, au service des entreprises qui recrutent et des habitants à la recherche d'un emploi.

24 • AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS

Aux places de stationnement réservées, à l'aménagement des entrées des bâtiments communaux, on voit que les handicaps sont pris en compte. C'est vrai en tout cas pour les handicaps moteurs les plus visibles, bien qu'il reste beaucoup à faire en faveur des personnes à mobilité réduite (aménagement des voiries et des trottoirs). On doit aussi s'efforcer de répondre à des handicaps moins visibles en pensant aux aménagements spécifiques pour les mal-voyants et les mal-entendants, ou les personnes âgées tout simplement.

25 • DÉVELOPPER LES TRANSPORTS POUR PUBLICS SPÉCIFIQUES (personnes âgées et personnes à mobilité réduite)

Déjà un minibus communal accompagne au marché les mardis et jeudis les personnes âgées qui le désirent. C'est un service qui peut être développé pour d'autres catégories de personnes et pour d'autres besoins (certains spectacles ou événements municipaux).

26 • CONSTRUIRE DES PARRAINAGES ENTRE JEUNES RETRAITÉS ET JEUNES ACTIFS

L'intégration professionnelle des jeunes actifs et les conditions de la transmission d'un savoir-faire ouvrent le champ à de possibles expérimentations. S'il paraît difficile de créer des tutorats-métiers en dehors du cadre de l'entreprise, des parrainages sont envisageables en milieu associatif.

Inscrire la volonté d'un Développement Durable dans les comportements

Une bonne gouvernance exige du dialogue social et la volonté démocratique d'informer, de sensibiliser et d'éduquer. Elle représente un trait d'union entre les enjeux planétaires et les petits gestes du quotidien. Elle répond à une vocation d'exemplarité et d'innovation de l'Agenda 21.

27 • PROPOSER DES ANIMATIONS DÉCOUVERTE NATURE EN LIEN AVEC LE LAC

Le lac de Grand Lieu est notre "case trésor", le joyau de notre patrimoine commun, qui protège nos arrières pour autant que nous préservons ses abords. Il faut développer une pédagogie du milieu lacustre : découvrir Grand Lieu pour mieux l'apprécier, l'apprécier pour mieux le préserver.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique est responsable de la protection et de la valorisation du lac de Grand Lieu, qui est classé zone Natura 2000. Grand Lieu, c'est donc un milieu naturel exceptionnel, et le plus grand lac de plaine français en période hivernale. Un site sur lequel ouvrira d'ici 2014 la Maison Guerlain le futur Centre d'éducation à l'environnement.

28 • ORGANISER UN GROUPE NATURE AVEC LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS

Diffuser des connaissances sur notre environnement naturel aux citoyens permet de promouvoir des valeurs et des comportements responsables au regard de patrimoine naturel commun. Nos enfants sont les héritiers et l'avenir de la planète. Aussi devons-nous les sensibiliser dès le plus jeune âge aux "sciences de la terre".

29 • FAIRE DE NOS ÉVÉNEMENTS DES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

Pour que la fête ne soit pas de la gabegie, pour limiter l'empreinte écologique de nos manifestations, nous devons instaurer un ensemble de réflexes concernant l'organisation des événements. Différents domaines peuvent ainsi englober un certain questionnement : les déchets, le transport, les consommations d'eau et d'énergies, la restauration, la sensibilisation, la communication... etc.

30 • IMAGINER UN JEU PÉDAGOGIQUE POUR ABORDER LES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'imagination contre le concept ! Aux formules abstraites et au langage technologique que véhicule la notion de développement durable, opposons une approche concrète, des mots simples et un imaginaire ludique. En jouant, c'est forcément plus drôle !

31 • PRIVILÉGIER LES ACHATS DE SAISON ET LES PRODUCTEURS LOCAUX

Pour manger des fraises en hiver, il faut les cueillir sur un autre continent, de l'autre côté de la planète et les acheminer à grands frais. Pour bien vivre, a-t-on besoin de consommer de cette manière ? La commune doit montrer l'exemple en privilégiant pour ses propres besoins (restaurant scolaire, maison de l'enfance...) les circuits courts : achats de saison et producteurs locaux.

32 • AMÉLIORER LES PRATIQUES ÉCO-GESTES AU SEIN DES SERVICES DE LA MAIRIE

Dans une logique d'exemplarité, les services de la mairie doivent devenir irréprochables dans leur pratique quotidienne : réduction des consommations, tri des déchets, économies d'énergie... Le pli est déjà pris, mais des progrès restent à faire.

Un éco geste est un geste souvent simple que chacun de nous peut adopter pour limiter son impact sur l'environnement. Ex : Installer des multiprises coupe-veille sur tous les appareils électriques, éteindre la lumière lorsqu'on sort de la pièce, installer des mousseurs sur les robinets, ne jamais laisser couler de l'eau inutilement...

33 • APPLIQUER A LA COMMANDE PUBLIQUE LES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commande publique est un des leviers d'actions, désormais favorisé par le code des marchés publics, pour mettre en œuvre le développement durable au sein des collectivités. On peut ainsi chercher à favoriser les achats qui respectent l'environnement, les achats qui veillent au respect des droits sociaux et des conditions de travail, mais aussi les achats qui s'attachent à la question d'une juste rémunération du salaire des producteurs des produits souhaités.

34 • RENOUVELER LE DÉFI "FAMILLE A ÉNERGIE POSITIVE"

Chaque hiver, plusieurs familles forment une équipe et relèvent le défi de réduire leurs factures énergétiques, aux moyens de simples gestes, de quelques mesures d'économies sans aucun investissement.

Les participants économisent en moyenne 12% sur leur consommation initiale soit 200 € pendant le défi !

35 • PRENDRE DES MESURES DE RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, CONFORMÉMENT AU PLAN CLIMAT TERRITORIAL

Le "plan climat énergie", grâce auquel la métropole nantaise a été élue au titre de "capitale verte européenne" pour 2013, préconise une rationalisation de l'éclairage public. L'éclairage nocturne concourt à la sécurité et à l'activité des zones urbaines, mais il doit faire l'objet d'adaptations : "éclairer juste" grâce à des solutions innovantes, des installations autonomes (énergie renouvelable), des réductions de l'intensité, des détecteurs de présence, etc.

36 • ACCOMPAGNER LES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS L'HABITAT

Depuis 2009, la commune accorde des aides sous forme de subvention ou d'exonération fiscale en soutien aux investissements des particuliers dans des équipements d'économie d'énergie (panneaux solaires, travaux d'isolation). Ces mesures doivent être adaptées de façon continue à l'évolution des réglementations.

Depuis la mise en place du dispositif en 2009, 44 dossiers de subventions ont été accordés par la commune pour la pose de panneaux photovoltaïques ou thermiques aux domiciles des Aignanais, pour un montant total de 30 202 € et au moins 82 500 Kw/h économisés.

37 • POURSUIVRE LE PLAN DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

30% de réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux. C'était l'objectif de l'équipe municipale en 2008. Il s'agit maintenant de réévaluer l'objectif et poursuivre l'effort d'économie d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

38 • FAIRE VIVRE UN ESPACE RESSOURCES DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA MAISON DE LA VIE LOCALE

La (future) maison de la vie locale accueillera un espace de réunion et de documentation organisé en partenariat avec Écopole : un lieu dédié au développement durable qui proposera de la formation, de l'information et des rencontres.

Créé en 2000, Écopole est un réseau d'acteurs locaux (environ 250), constitué d'associations, d'entreprises, de partenaires institutionnels et d'adhérents individuels agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Écopôle est labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement du Pays de Nantes depuis 2003.

39 • CRÉER, DANS LE CŒUR DE SAINT-AIGNAN, UN PARC PÉDAGOGIQUE EXPÉRIMENTAL

C'est un projet à long terme, évolutif et participatif, qui consistera à qualifier un lieu proche du centre bourg, où seront organisées au fil du temps des expérimentations diverses. Il s'agit d'imaginer un parc végétal de découvertes où seront élaborés des projets collectifs choisis pour

245 m² de panneaux solaires ont été posés à l'école Jules d'Herbauges en 2010.

leurs qualités innovantes et environnementales et pour leur faculté de mobiliser de l'énergie créatrice. Bassin en phyto-épuration ? Éolienne en auto-construction ? Ou toute autre belle idée.

40 • PLANTER UN ARBRE POUR UNE NAISSANCE

Une essence pour une naissance ! Comment mieux sensibiliser sur l'importance des arbres que par un programme de plantations annuelles en identifiant chaque année passée par le nombre des naissances qui auront été enregistrées ?

Pour finir en légende, au 6e siècle avant Jésus-Christ, les Celtes plantaient des arbres au nom de leurs enfants pour assurer un lien entre les aspects divins et terrestres de l'âme. La plantation permettait à l'imagination de l'enfant de vivre à la fois sur terre et dans les airs avec le vent.

St-Aignan de Grand Lieu

Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30
Fermé le jeudi après-midi

Tél. : 02 40 26 44 44
Fax : 02 40 26 44 45
Courriel : contact@mairie-st-aignan-grandlieu.fr
Site internet : www.saint-aignan-grandlieu.fr

Vous êtes concernés, vous êtes parties prenantes, une ou plusieurs des actions proposées vous tiennent à cœur… N'hésitez pas, prenez contact et participez à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de notre commune !

Saint-Aignan de Grand Lieu
AGENDA 21

Réalisation : Optima & Co - Crédit photos : Service Communication - Nantes Métropole - Phovoir - Fotolia.